



COMMUNE DE PLAILLY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 4 décembre 2017*

L'an deux mille dix-sept, le 4 décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de conseillers  
en exercice : **19**

Nbre de conseillers  
Présents : **15**

Nbre de votants : **16**

Date de convocation  
**27/11/2017**

Date d'affichage  
**27/11/2017**

**Etaient présents :** Mrs LEMAISTRE, EUZET, SABATIER, Mmes LOURME, de BUSSY, Adjoints ; Mmes BYCZINSKI, CHABOT, Mr ADER, Mme PADE, Mr MONNEINS, Mmes LEMAIRE, CORNIC, Mrs DUSART, HAGARD.

**Absents excusés et représentés :** Mme GRELLIER ayant donné pouvoir à Mme LOURME.

**Absents excusés :** Mrs GREGEOIS, FELIX, Mme HLADKY.

**Secrétaire de séance :** Mr HAGARD

*Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.*

En préambule Monsieur Le Maire demande aux membres présents de rajouter une question à l'ordre du jour à savoir : Demande de subvention auprès du P.N.R. pour l'acquisition d'arbres fruitiers.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve ce rajout.

⇒ Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public de Senlis

⇒ Prise en charge des dépenses d'Investissement avant le vote du budget 2018

- ⇒ Approbation et vote des amortissements
- ⇒ Décisions modificatives du budget 2017
- ⇒ Avenant n°12 à la convention d'exploitation de la ligne R2 de la société KEOLIS CIF
- ⇒ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'exploitation de la ligne R2 de la société KEOLIS CIF
- ⇒ Rapport d'activités 2016 du service public de l'assainissement non collectif du SICTEUB
- ⇒ Demande de subvention auprès du P.N.R. pour l'acquisition d'arbres fruitiers
- ⇒ Questions diverses

### **Délibération n°6212/2017 ❖ Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public de Senlis**

Après vote, le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal, Monsieur Arnaud PENET, pour l'élaboration du budget :

Résultats sont : **Pour : 12**                      **Contre : 0**                      **Abstention : 4**

### **Délibération n°6312/2017 ❖ Prise en charge des dépenses d'Investissement avant le vote du budget 2018**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des dépenses autorisées ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018 :

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Dépenses autorisées</b>
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles	50 803 €	12 701 €
Chapitre 21-Immobilisations corporelles	900 710 €	225 177 €
Chapitre 23-Immobilisations en cours	2 060 919 €	515 230 €

### **Délibération n°6412/2017 ❖ Approbation et vote des amortissements**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer aux titres des dotations aux amortissements (tableau annexé) une durée de 10 ans et, précise que la méthode d'amortissement retenue est linéaire.

## **Délibération n°6512/2017 ❖ Décisions modificatives du budget 2017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les décisions modificatives telles que mentionnées ci-dessous :

### **Décision modificative n°07/2017**

#### **Section d'Investissement / Dépenses / Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>+/-</b>
10	10226 - R - Taxe d'aménagement	+ 35 100.00 €
20	2031-104 R - Nvelle Mairie Abord/Equip.inter	- 35 100.00 €
21	2115-2001 - D - Acquisitions foncières	+ 35 100.00 €
23	2312-104 - D - Nvelle Mairie Abord/Equip.inter	- 29 300.00 €
23	2312-2010 - D - Travaux de voirie	- 1 690.00 €
23	2313-104 - D - Nvelle Mairie Abord/Equip.inter	- 550.00 €
23	2313-2023 - D - Aménagement 5 rue de Paris	- 2 880.00 €
23	2313-2024 - D - Mairie actuelle/Presbytère	- 680.00 €

### **Décision modificative n°08/2017**

#### **Section d'Investissement / Dépenses / Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>+/-</b>
041	2128-104 - D - Nvelle Mairie Abord/Equip.inter	+ 27 973.00 €
041	2128-2010 - D Travaux de voirie	+ 1914.00 €
041	2128-2023 - D - Aménagement 5 rue de Paris	+ 2 869.00 €
041	21311-2024 - D - Mairie actuelle/Presbytère	+ 672.00 €
041	2031-104 - R - Nvelle Mairie Abord/Equip.inter.	+ 27 973.00 €
041	2031-2010-R-Travaux de voirie	+ 1 914.00 €
041	2031-2023-R- Aménagement 5 rue de Paris	+ 2 869.00 €
041	2031-2024-R-Maire actuelle/Presbytère	+ 672.00 €

### **Décision modificative n°09/2017**

#### **Section d'Investissement / Dépenses / Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>+/-</b>
041	21534-2023-D-Aménagement 5 rue de Paris	+ 2 781.32 €
041	21531-2023-R-Aménagement 5 rue de Paris	+ 2 781.32 €

## **Délibération n°6612/2017 ❖ Avenant n°12 à la convention d'exploitation de la ligne R2 de la société KEOLIS CIF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°12 de la convention d'exploitation de la ligne R2 avec la Société KEOLIS CIF, la participation de la commune pour la période d'août 2017 à août 2018 sera de 29 306,30 € H.T. soit 32 236,92 € T.T.C.

## **Délibération n°6712/2017 ❖ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'exploitation de la ligne R2 de la société KEOLIS CIF**

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Oise une participation sous forme de subvention pour l'exploitation de la ligne R2 de la Ste KEOLIS CIF pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

## **Délibération n°6812/2017 ❖ Rapport d'activités 2016 du service public de l'assainissement non collectif du SICTEUB**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le rapport d'activité 2016 du service public de l'assainissement non collectif du SICTEUB.

## **Délibération n°69/12/2017 ❖ Demande de subvention auprès du P.N.R. (Parc Naturel Régional Oise – Pays de France) pour l'acquisition d'arbres fruitiers**

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le maintien d'un cadre de vie de qualité, il est nécessaire de procéder à la plantation de 19 arbres sur pâture dans le parc de la Cavée du Gué.

Cette opération de plantation de 19 arbres fruitiers peut être subventionnée à hauteur de 80 % par le P.N.R. Le montant financier de cette opération de plantations sera de 1 498,40 € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite l'attribution d'une subvention auprès du P.N.R. à hauteur de 80 % du montant hors taxe du projet, et à signer tout document relatif à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.